

18 janvier 2026



Charlandrine El Bouanani

## Les violences faites aux femmes : une violation des droits humains



Depuis le 25 septembre 2015, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a mis en place un programme d'action visant à éradiquer la pauvreté, les inégalités, assurer la paix et protéger la planète et ceux d'ici 2030. Ce programme regroupe 17 objectifs, communément appelé « Objectifs de développement durable » (ODD). Au cœur de ces préoccupations se situe l'objectif 5 : Égalité entre les sexes. Dans un monde où 1 femme sur 3 subit des violences physiques ou sexuelles, comment l'ONU s'engage-t-elle à protéger les droits des femmes?

Pour comprendre l'importance de l'égalité des sexes aux yeux de l'ONU, il faut revenir sur la reconnaissance internationale de ce droit. En plus de l'ajout dans l'Agenda 2030, en tant qu'ODD 5, l'organisme international a émis, en décembre 1993, la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (DEVAW). Dans ce texte, la violence envers les femmes est reconnue comme un crime envers les droits humains, et il y est décrit chaque type de violence qui va à l'encontre des droits de l'Homme.

Pour donner suite à la DEVAW, l'ONU a pris plusieurs mesures au cours des dernières décennies. Depuis mars 2006, en accord avec le rapport de 1993, l'ONU a mis sur place le mandat de Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences.

Cela signifie qu'une femme est choisie par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies pour un mandat à durée variable, dans le but de recueillir des informations sur des violences subies par des femmes partout dans le monde, de remettre un rapport annuel, dans lequel elle se penche sur un cas particulier, en mettant en lumière tous les aspects, puis elle ajoute à cela des recommandations, des mesures pouvant être mises en place afin de mettre un terme à ce que ces femmes subissent. Par exemple, dans son rapport de 2024, Reem Alsalem, actuelle Reporteuse spéciale, a axé son analyse sur la violence à l'égard des femmes et des filles dans le milieu du sport.

Toujours dans le but de sensibiliser le plus grand nombre de personnes à la lutte pour les droits de la femme et l'égalité des sexes, l'ONU a décrété, depuis 1999, que le 25 novembre est reconnu comme la Journée internationale de la lutte contre les violences envers les femmes.

Une des grandes avancées de l'ONU, au cours des dernières années, est la création de la campagne UniTE. Mise en place en 2008, elle a permis la création du poste de Représentant spécial sur la violence sexuelle dans les conflits, ce qui a provoqué un impact direct sur les sentences qu'encourent les criminels en temps de conflits. En effet, dans les dernières années, des criminels de guerre, qui avaient usé de méthodes sexuelles, sont condamnés pour crime contre l'humanité, mais également pour viols et esclavage sexuel. De plus, l'initiative de la campagne UNiTE pousse à la création d'autres campagnes comme Stop Rape Now ou Initiative Spotlight, qui lutte contre les violences situées entre autres en Asie et en Afrique.

En 2010, l'ONU fonde, avec l'accord des 192 États membres, une « entité de l'ONU conçue pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes » dite l'ONU-Femmes. Depuis, cet organisme lutte tous les jours pour les droits des femmes et pour faire appliquer les mesures. En 1995, le Programme d'action de Beijing définit les mesures qu'il faut mettre en place afin d'arriver à une égalité. Les objectifs n'ayant toujours pas été atteints, en 2020, la Commission de la condition de la femme annonce intensifier les mesures mises en place pour faire appliquer le Programme de Beijing et plus particulièrement les aspects en lien direct avec la violence subie.

Même si de nombreuses mesures ont déjà été mises en place, il y a encore de nombreux défis persistants. En effet, dans de nombreux pays actuellement en conflits armés, comme l'Ukraine ou encore la République démocratique du Congo, le viol est souvent utilisé comme arme de guerre. Dans le film *Muganga : celui qui soigne*, sorti en 2025, nous suivons le quotidien du Dr

Denis Mukwege, récipiendaire du Prix Nobel de la Paix 2018, comment il a contribué à sauver des milliers de femmes victimes de violences sexuelles en République démocratique du Congo. Au-delà des conflits, il y a encore beaucoup de pays dans lesquels la violence conjugale n'est pas considérée comme un crime et demeure impunie par la loi. Ces barrières culturelles et juridiques mettent un frein aux progrès réalisés pour l'atteinte de l'objectif 5 des ODD. Alors qu'il ne reste que moins de cinq ans avant la date butoir des Objectifs, l'ONU estime que seulement 15,4% des indicateurs sont sur la bonne voie. Statistiquement, il faudrait encore des centaines d'années avant de réussir à éradiquer le mariage d'enfants, les violences sur les femmes, à avoir une égalité juridique ou encore économique. Dans le monde, en 2019, une femme sur cinq âgée de 20 à 24 ans s'est mariée avant l'âge de 18 ans.

Bien qu'il soit plus qu'optimiste de viser une date aussi proche que 2030, et Malgré les statistiques qui ne jouent pas en faveur de la réalisation, il ne faut pas négliger les avancées qu'il y a eu. Par exemple, des lois qui sont passées en Afrique et en Amérique latine, contre les violences domestiques ou encore la diminution du nombre de mariages forcés et de mutilations génitales féminines dans le monde. L'Angleterre met en place un programme d'éducation pour sensibiliser les garçons sur les femmes. Même si plusieurs régions du monde connaissent une baisse des droits de la femme et de l'égalité, il ne faut pas non plus négliger les avancées faites ailleurs et qui redonnent de l'espoir en un monde plus égalitaire. Seul le futur nous dira si les Objectifs seront atteints et si une égalité des sexes sera la norme pour toutes et tous.

Liens externes :

- 1- [Objectif de Développement Durable : égalité des sexes](#)
- 2- [Declaration on the Elimination of Violence against Women | OHCHR](#)
- 3- [Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes et les filles | OHCHR](#)
- 4- <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n24/249/95/pdf/n2424995.pdf>
- 5- [UNITE to End Violence against Women Campaign | UN Women – Headquarters](#)
- 6- [L'ONU se dote d'une super-structure pour promouvoir la cause des femmes - La Libre](#)
- 7- [Règles et normes internationales | Notre travail : Mettre fin à la violence à l'égard des femmes | ONU Femmes](#)
- 8- [BPA\\_F\\_Final\\_WEB.pdf](#)